

RÈGLEMENT DES COURSES

Organisation :

Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie Villeneuve d'Ascq avec le concours des villes de Villeneuve d'Ascq et de Forest-sur-Marque, et la Fédération des Clubs de la Défense.

Participation :

- Les départs différés des 5 et 10 km seront donnés à 14h45 et 15h00 au bout de l'Avenue de Courtrai, face à l'espace naturel de la MEL à Villeneuve d'Ascq (59). L'épreuve est ouverte à toute personne, licenciée ou non, née en 2004 et avant pour le 5 km et née en 2002 et avant pour le 10 km.

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (GMF : Y011567.009 L).

Inscriptions :

- Les inscriptions par courrier devront nous parvenir au plus tard le lundi 16 septembre 2019 au : CSLG Nord - Pas de Calais - Les Boucles - 201 Boulevard de Mons - 59650 Villeneuve d'Ascq.

- Les inscriptions sur place seront closes à 14h00 et majorées de 2€ pour chaque course.

- L'enregistrement définitif de l'inscription ne sera effectué que si le bulletin individuel est signé par le concurrent.

- Au regard de l'article L 231-2-1 du code du sport et au titre II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés pour les licenciés, une copie de la licence FFA ou FFCO ou FFPM ou FF Tri en cours de validité, une copie de la licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition », une copie de la licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire. Pour les non licenciés, une copie du certificat médical, datant de moins de 3 ans à la date de l'épreuve avec la mention : « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

- Les droits à inscription ne sont pas remboursables.

Vous avez la possibilité de vous inscrire par internet en téléchargeant le bulletin d'inscription au format PDF : www.cslg-nord.fr

Dossards :

- Ils sont à retirer le jour de l'épreuve, Avenue de Courtrai (59), face à l'espace naturel de la MEL à Villeneuve d'Ascq (59) à compter de 13h00.

- Jusqu'à l'arrivée, le coureur doit porter sur la poitrine, le dossard qui doit être visible dans son intégralité. L'absence de dossard entraînera l'exclusion de la course et la disqualification du coureur.

- Les vestiaires, douches et toilettes sont mis à la disposition des participants salle Canteleu à Villeneuve d'Ascq.

Parcours :

- Les Boucles empruntent des chemins boisés aux « Marchenelles » et autour du « Lac du Héron », ainsi que des parcelles de route. Des arrêtés municipaux délivrés par les communes de Villeneuve d'Ascq et de Forest-sur-Marque seront mis en place aux routes empruntées. Chaque kilomètre est indiqué par un panneau.

- Il est demandé aux coureurs de respecter la nature et son environnement tout au long du parcours.

- L'utilisation et l'accompagnement en bicyclette ou autre moyen de transport est strictement interdit, le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du coureur.

Ravitaillement :

Des postes de ravitaillement seront installés au 5^{ème} km pour la course des 10 km et à l'arrivée pour les courses des 5 et 10 km.

Assistance médicale :

Assurée par les secouristes de la Croix Rouge ou autre à définir.

Sécurité :

Assuré par les organisateurs et signaleurs.

Classement :

- Le classement sera réalisé par des moyens informatiques et sera consultable le jour de l'épreuve et sur **www.cslg-nord.fr** dès le 22 septembre 2019.

Récompenses :

A partir de 16h45.

- Coupes aux premiers concurrents et aux premiers de chaque catégorie sur le 10 km et le 5 km.

- Un tee-shirt technique sera offert aux 100 premiers inscrits pour les 2 courses confondues.